

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	Gérard URRUSTOY
	Jean BEDECARRAX	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°08

COMMUNE DE LASSEUBETAT ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

M. VALIANI indique qu'afin que le SPANC puisse mettre en œuvre ses missions et bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, il était nécessaire que deux conditions soient réunies :

- Schéma directeur d'assainissement de toutes les communes
- Etude diagnostic des installations d'assainissement autonome

C'est ainsi que chaque commune de la CCPO a réalisé et approuvé son schéma directeur d'assainissement après enquête publique. Le SPANC a pris en charge ensuite la réalisation des diagnostics d'assainissement.

Lorsque la commune de LASSEUBETAT a intégré la CCPO, elle avait déjà réalisé et pris en charge le diagnostic des installations d'assainissement individuel en prestation de service par la SAUR, sans bénéficiaire de subventions. Par contre, elle n'avait pas réalisé son schéma directeur d'assainissement.

Le Bureau a donc proposé que le SPANC prenne en charge la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Cette opération sera menée parallèlement à l'élaboration du PLU confiée au service Aménagement Urbanisme de la CCPO.

Pour cela, une consultation sera lancée auprès d'entreprises spécialisées. Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € HT. Le financement serait assuré par une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % si le schéma est approuvé après enquête publique et les cotisations des usagers de Lasseubetat qui sont assujettis à redevance.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2011.

Ouï à cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager le schéma directeur d'assainissement de la commune de Lasseubetat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation et signer le marché qui en découle

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT